

Séance du 24 mars 2025

NOMBRE de MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération
22

Date de la Convocation
19/03/2025

Date d'affichage :
19/03/2025

Délibération N°

2025-15

Objet de la
délibération :

Organisation—tarif
de colonies de
vacances d'été 2025

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication le
27/03/2025



Raymond GAQUERE
Maire de La Couture

L'an deux mil vingt cinq et le 24 mars à dix neuf heures ,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la Loi, à la mairie de La Couture, sous la présidence de M. Raymond
GAQUERE, Maire de La Couture.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, VAN-LANDUYT
Isabelle, BOUREL Jacques, GUILBAUT Melinda, MARQUILLY Gaelle, VINCENT
Jean-Marc, COCQ Cécile, STIEVENART Alicia, COURTIN Stéphane, LECOCQ
Isabelle, BAR Jean-François, CAYEZ Marc, FLAUDER Sébastien, FONTAINE Marc,
BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine,

Absents, excusés : BLONDIAUX Danielle, LECLERCQ Christophe, DOYER Régis,
DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy, DECLERCQ Caroline, FEVRIER Annick,
Avaient donné pouvoir : BLONDIAUX Danielle, DOYER Régis, DEBYTTERE
Ingrid, DEVOS Eddy, DECLERCQ Caroline, FEVRIER Annick,
Secrétaire de séance : VAN-LANDUYT Isabelle,

Il a été décidé pour l'été 2025, d'organiser trois colonies de vacances.
12 places seront réservées pour ces trois colonies.

La première sera à Arcachon (Gironde) du 15 au 26 juillet ou du 1er au 12 août
2025, pour des enfants âgés de 6 à 12 ans avec une participation des familles de
550€.

La deuxième sera à la Vallée d'Abondance (Haute-Savoie) du 10 au 21 juillet ou
du 1er au 12 août 2025, pour des enfants âgés de 6 à 12 ans avec une participation
des familles de 550€.

La troisième sera à Cubelles en Espagne du 7 au 18 juillet ou du 3 au 14 août
2025, pour des enfants âgés de 14 à 17 ans avec une participation des familles de
600€.

Pour ces trois opérations, l'organisation et le déroulement de ces colonies est
confié à l'organisme Planète aventures.

L'inscription ne sera prise en compte que sur présentation d'un dossier complet.

Il est prévue une dégressivité de 50 euros sur le prix initial à partir de l'inscription
du deuxième enfant d'une même famille.

Le montant total pourra être échelonné sur plusieurs versements. Le solde devra
être versé avant fin juin pour valider l'inscription.

Monsieur le Maire recouvrera l'aide accordée par la CAF, pour la mise en œuvre
de ces colonies de vacances.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.